



Pratique illégal - santé des employés...

Par **Gaelgros95**, le **26/01/2011** à **13:42**

Bonjour,rnrnJe travail actuellement dans un garage et ce depuis 3 ans, chaque hiver le responsable utilise l'huile sale de vidange en combustion pour chauffer les locaux, j'ai actuellement des examens médicaux en cours mais chaque hiver j'ai de grosses quinte de tous, au point même que le docteur a penser a la coqueluche, après m'être renseigner le souffre dégager par cette combustion peu être dangereux ! C'est illégal alors que faire, qui prévenir ? Car la récolte de ces dechets polluants est obligatoire normalement? Merci d'avance de votre aide !

Par **P.M.**, le **26/01/2011** à **14:47**

Bonjour,rnEn absence de CHSCT dans l'entreprise, je vous conseillerais d'alerter le Médecin du Travail...

Par **tatou22**, le **26/01/2011** à **16:06**

Moi je contacterai non seulement la Médecine du travail mais aussi l'Inspection du travail